

Registre des délibérations - Délibération n° 05 : 01/02/2017

REMISE GRACIEUSE ACCORDÉE À L'ASSOCIATION CAMARGUAISE DE TOURISME ÉQUESTRE

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le premier février à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Béatrice Aliphat, Mireille Benedetti, Jean-Marc Martin-Teissere, Philippe Maurizot
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Patricia Saez
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux, David Grzyb, Nicolas Koukas
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excusés :**

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 16 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorière de Saint-Rémy de Provence
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

En exercice	Nombre de membres	
	Présents et représentés	Votants
28	24	24

En exercice	Nombre de voix	
	En exercice	Votants
74	74	67

Date de convocation 29/11/2016 RC - 737

REÇU EN PREFECTURE
Le 09/02/2017

Parc naturel régional

de

Camargue

Délibération n° 05 : 01/02/2017

REMISE GRACIEUSE ACCORDÉE À L'ASSOCIATION CAMARGUAISE DE TOURISME ÉQUESTRE

L'association camarguaise de tourisme équestre reste redevable envers le Parc naturel régional de Camargue de la somme de 3 675,37 euros (titre 40500 de 2006).

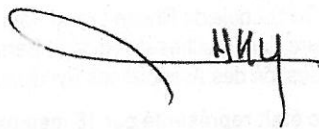
Cette association a son siège social au Mas du Pont de Rousty au même titre que les autres associations d'élevage et bénéficiait de l'aide des services du Parc pour sa gestion administrative.

Le Président de l'Association a fait savoir son impossibilité à honorer le paiement des sommes dues de 2006 du fait que l'Association dont il est Président n'a plus de financements disponibles. D'ailleurs depuis cette date elle sollicite le Parc plus que dans les missions de secrétariat général car son volume d'activités est à un niveau très minime.

Compte tenu de l'ancienneté de ce titre et des difficultés financières de l'association représentée par Monsieur Olivier Terroux, après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide d'annuler la dette de l'association camarguaise de tourisme équestre envers le Parc par l'émission d'un mandat à l'article budgétaire 673.



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 09 FEV. 2017
Et de l'affichage effectué le 13 FEV. 2017

Le Président,
Roland Chassain